



Syndicat National des Personnels de l'Éducation
et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
Secrétariat Régional Sud-Est
snpespaca@gmail.com



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

APPEL à SOLIDARITE avec des GARANTIES SANITAIRES

« Après être resté attentiste pendant un mois et demi, Emmanuel Macron a promis, pour ne pas perdre la face, que « l'État paiera(...) quoi qu'il en coûte ». « La mobilisation générale est décrétée ». « Nous sommes en guerre », parait-il, contre un « ennemi ». Face à cette rhétorique militariste, nous affirmons une autre logique. A l'union nationale nous préférons l'entraide générale. A la guerre nous opposons le soin. En France, comme dans les autres pays, nous allons tenir ensemble pour faire face à l'épidémie. Nous devons transformer l'isolement imposé en immense élan d'auto-organisation et de solidarité collective.

Nous reprenons l'introduction de cette déclaration co-signée par de nombreuses personnes pour appeler nous aussi à la solidarité. Dans la situation de crise sanitaire, il nous paraît important de rappeler que les valeurs de solidarité entre services et collègues doivent prévaloir. Principalement quand il s'agit des jeunes les plus vulnérables et les plus en difficulté. **C'est pourquoi nous appelons tous ceux et toutes celles qui le peuvent à apporter aide et soutien aux collègues en charge des jeunes placés dans les foyers.**

Mais pour le SNPES/PJJ/FSU cela doit se faire dans des conditions sanitaires de sécurité drastiques pour ne pas mettre les jeunes, les personnels et leurs proches, en danger.

Les premières consignes sanitaires du ministère nous sont apparues globalement raisonnables et à la hauteur des enjeux de la pandémie en cours et de la nécessité de restreindre au maximum les interactions sociales de toutes sortes. Cependant, ces consignes n'étaient pas encore clairement appliquées en début de semaine et encore moins respectées par certaines directions. Nous avons ainsi été amenés à interpellier la DiR Sud-Est sur la gestion de la crise dans certains services et surtout dans les foyers de la région et exigé une totale transparence et clarté sur la situation de chaque établissement. La santé des jeunes pris en charge et la sécurisation de conditions de travail doivent toujours être une priorité.

Aujourd'hui, la DiR Sud-Est fait un appel au volontariat des personnels pour que les prises en charge dans les foyers soient maintenues car indispensables pour ces jeunes sans solution familiale. Nous nous associons à cet appel mais nous exigeons des garanties essentielles, non négociables, pour ne mettre en danger ni les jeunes ni les personnels. Nous faisons partie des professions qui sont amenées à devoir sortir du confinement pour assurer des missions de service public incontournables, mais pas dans n'importe quelles conditions. Nous demandons par conséquent que l'appel de la DiR soit accompagné de mesures concrètes.

Tout d'abord, nous demandons que la prise en charge des jeunes suspectés, après avis médical, d'être atteints du Covid-19, soit sécurisée :

D'une part, par un avis médical pour le maintien en vie collective, après diagnostic de suspicion, et un test de dépistage. Nous insistons encore une fois pour que soient reconnus les avis médicaux diagnostiquant les symptômes viraux du Covid-19.

D'autre part, par des mesures de confinement, rendues possibles avec un appui territorial, notamment de la conseillère santé et des infirmières en CeF. Nous avons pu voir que ces dispositifs de sécurisation et de transparence n'avaient pas été mis en place dans certains foyers de la région, ce qui nous est apparu totalement irresponsable et bien loin des préconisations sanitaires visant à limiter la propagation rapide du virus et la saturation complète de nos hôpitaux.

Nous demandons qu'il y ait une procédure claire pour les jeunes et les personnels après le diagnostic d'un membre du collectif porteur du virus. L'avis du médecin de prévention doit être sollicité. Compte tenu des contacts multiples et inévitables, malgré toutes les précautions prises, notamment en l'absence de gants, masques et de gel hydroalcoolique, le placement en quatorzaine de ces personnes nous semble le seul moyen d'éviter de contaminer progressivement les jeunes et l'ensemble des personnels qui restaient disponibles pour permettre la continuité d'un fonctionnement au foyer.

Les foyers dans lesquels des suspicions de Covid-19 se sont manifestées ne devraient plus admettre de nouveaux d'autres jeunes et limiter le nombre d'adultes qui y travaillent. Au moins tant que les mesures sanitaires appropriées n'ont pas été prises et après avis de l'équipe en tenant compte des effectifs en place.

Nous demandons que soit rappelé régulièrement aux personnels intervenant dans les foyers et aux jeunes placés, par l'infirmière ou la CT « santé », les règles barrière, les consignes d'hygiène. Leur présence quotidienne sur la structure rassure l'équipe et les adolescents, et que soit mis à disposition des professionnels gel, savon et masques. Le port du masque indique aussi la nécessité d'une mise à distance de sécurité à respecter.

Une décontamination quotidienne des structures qui ont été en contact avec le virus nous semble tout autant incontournable.

Nous demandons à limiter au maximum les allers et venues des personnels à l'intérieur de ces foyers. L'appel à volontariat, nécessaire quand la situation humaine devient tendue, doit être mûrement réfléchi. Nous ne pouvons que dénoncer les appels intempestifs et menaçants de certaines directions de service de milieu ouvert ou d'UEAJ à l'égard de professionne.les. Il faut retrouver du calme et de l'apaisement et ce n'est pas ce qui se dégage de certaines directions aujourd'hui.

L'intersyndicale nationale des internes (ISNI) appelle les autorités à "cesser les demi-mesures et les discours équivoques" et réclame "un confinement total et absolu de l'ensemble de la population". Nous demandons que cet appel soit entendu et pris en compte pour la continuité de nos services.

Comme le président de la République l'a aussi indiqué, il apparaît indispensable de « réduire nos déplacements et nos contacts au strict nécessaire », ce qui nécessite des interventions de soutien prioritaire, limitée au maximum en nombre et au plus près des établissements concernés donc si possible sur la même commune de résidence administrative. Ce qui nécessite que les agents non concernés par la gestion des urgences et services en foyer doivent rester chez eux.

Les professionnels ressentent une peur légitime face à l'absence de consignes claires, de manque de transparence et de sécurisation des conditions de travail. La transparence est aujourd'hui fondamentale afin de renforcer la confiance des professionnel.les. L'hypothèse légitime d'user massivement du droit de retrait constitue une probabilité, dans le contexte actuel. Aussi, nous demandons instamment à la DIR et aux DT de diffuser à nouveau des consignes claires prohibant tout déplacement pour aller travailler, en dehors naturellement des personnes désignées pour la gestion des urgences.

Et, surtout, nous demandons que les directions prennent en compte l'avis des équipes qui sont sur les terrains. Certaines équipes d'hébergement de la région demandent à ne pas à être mutualisées avec d'autres foyers. Elles considèrent pouvoir s'occuper de leurs jeunes qui n'ont pas de solution de retour en famille et continuer de suivre celles et ceux qui sont chez eux, confiné.es. Ce serait totalement irresponsable, en cette période de forte tension, d'exercer des pressions sur les équipes, déjà fortement sollicitées.

L'autoritarisme ne va pas de pair avec la solidarité et il ne favorisera jamais la nécessaire sérénité pour répondre à la crise exceptionnelle que nous vivons toutes et tous.